

Saint-Pierre, le 31 août 2015

## Dossier de presse

### Présentation des nouveaux chefs de district



#### Contact presse

Terres australes et antarctiques françaises  
Nelly GRAVIER, chargée de communication  
Tél. 02 62 96 78 57 - 06 92 76 14 86  
[nelly.gravier@taaf.fr](mailto:nelly.gravier@taaf.fr)

# **1- Qu'est-ce qu'un chef de district**

## **A quoi correspond la fonction de chef de district ?**

Les chefs de district sont les représentants du préfet des TAAF dans les différents territoires qui composent la collectivité. Leur rôle prioritaire est de diriger les bases australes et antarctique. En liaison permanente avec les services centraux des TAAF installés à St-Pierre de La Réunion, qui leur apportent le soutien juridique, administratif, social ou technique nécessaire, ils y assurent, par délégation du préfet des TAAF, des missions de souveraineté et de suivi de la bonne exécution des programmes logistiques, scientifiques et de préservation de l'environnement.

Quatre postes de chef de district sont à pourvoir chaque année, pour les districts de Kerguelen, de Crozet, de Saint-Paul et Amsterdam (districts subantarctiques) et en Terre Adélie (sur le continent Antarctique). *Le poste de chef du district des îles Eparses ne fait pas l'objet d'un appel annuel à candidature, ce dernier district étant administré directement depuis La Réunion.*

### **Délégué de l'administrateur supérieur et chef de l'administration locale :**

Les chefs de district sont les délégués permanents du préfet des Terres australes et antarctiques françaises, administrateur supérieur du territoire, dans leur district respectif.

Le préfet peut donc donner aux chefs de district délégation de signature pour toutes les matières intéressant leur circonscription, ainsi que délégation de compétence pour l'exercice d'une partie de ses pouvoirs.

Dans ce cadre, chaque chef de district assiste le préfet dans la représentation territoriale de l'État et, sous son autorité :

- veille au respect des lois et règlements et concourt au maintien de l'ordre public, de la sécurité et de la protection des personnes ;
- anime et coordonne l'action, dans le district, des services de l'État.

Le chef de district est chargé de l'application de l'ensemble des réglementations territoriales relatives aux activités humaines sur les territoires terrestres et maritimes placés sous son autorité.

Il représente la France et le préfet des TAAF lors des escales sur le district des navires français ou étrangers.

Le chef de district dispose également de pouvoirs particuliers en tant que chef de l'administration locale. Il dirige l'action des services de la collectivité dans son district. Il détient, conformément aux compétences qui lui sont déléguées par le préfet, le pouvoir d'organisation du travail ainsi que le pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des personnels des TAAF affectés sur le district. Il donne les instructions et consignes de travail et s'assure de leur mise en œuvre.

Il évalue et propose la notation des personnels.

En outre, tous les personnels présents sur le district, quelle que soit leur origine, leur statut ou leur mission, sont placés sous son autorité.

Il coordonne et veille à l'exécution des programmes logistiques, scientifiques et de préservation de l'environnement autorisés par le préfet. Il s'assure également de la bonne exécution des missions réalisées pour le compte des partenaires menant des activités sur les districts.

Il est responsable de la bonne utilisation du matériel, de son entretien et de la préparation des commandes de matériels et de vivres pour la campagne suivante.

### **Officier de police judiciaire et officier d'état civil :**

Le chef de district est investi des pouvoirs dévolus aux officiers de police judiciaire : il est responsable de l'ordre public et veille sur les intérêts généraux du Territoire.

Il a également la qualité d'officier d'état civil : il préside les cérémonies et transcrit les actes d'état civil (mariages, décès) sur les registres qui lui sont confiés.

#### **Douane :**

Considérant l'absence de services douaniers dans les TAAF, les chefs des districts de Crozet, Kerguelen, Saint-Paul et Amsterdam et des îles Éparses sont habilités à établir et signer tous documents à caractère douanier et exercent des pouvoirs de recherche et de contrôle des infractions en matière douanière.

Le chef du district de la Terre Adélie n'a pas de pouvoir douanier car il ne s'agit pas d'une zone sous souveraineté française (Le Traité sur l'Antarctique ayant prononcé le gel provisoire de toute revendication territoriale en antarctique).

#### **Environnement :**

Afin de préserver un patrimoine naturel de grande valeur, les Terres australes françaises ont été classées en réserve naturelle nationale en octobre 2006. Les TAAF sont l'organisme gestionnaire de cette réserve et sont chargées de mettre en œuvre son plan de gestion. Le chef de district coordonne la mise en œuvre de ce plan de gestion sur le terrain.

### **Qui peut postuler sur les fonctions de chef de district ?**

Les personnes recrutées sur ces fonctions peuvent avoir le statut de fonctionnaire, de militaire ou d'agent contractuel. Les exigences portent principalement sur l'aptitude à l'encadrement de personnels aux statuts très diversifiés, dans un environnement difficile et isolé. Pour cette raison, les fonctionnaires doivent appartenir obligatoirement à la catégorie A, les militaires doivent être des officiers, les agents contractuels (personnels issus du privé) doivent avoir une expérience certaine du management. Le personnel sur les bases compte notamment de nombreux sous-officiers des 3 armées, recrutés pour pouvoir les fonctions infra, énergie, télécoms/radios, flotille, garage...

Sont également recherchées des expériences en milieu isolé, ainsi que l'aptitude à représenter une autorité publique auprès des interlocuteurs extérieurs. Des connaissances dans les domaines techniques (nombreux travaux à mener sur les bases) et environnementaux sont un plus certain.

### **Quelle forme prend le recrutement ?**

Les chefs de district sont recrutés par contrat à durée déterminée (via un détachement sortant de l'administration d'origine pour les fonctionnaires ou les militaires). Ce contrat n'ouvre pas de possibilité d'intégration de l'administration (services centraux des TAAF, ministères de tutelle) au terme de la mission. Il se solde pour les fonctionnaires et les militaires par une réintégration dans l'administration d'origine.

### **Quelles sont les étapes du recrutement ?**

La procédure de recrutement est annuelle : elle démarre avec un appel à candidature, lancé en fin d'année (aux alentours du mois de novembre) pour des séjours démarrant entre août et décembre de l'année suivante. L'appel à candidature est effectué sur différents supports : site internet des TAAF, bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP)...

Le dossier de candidature doit comporter un CV et une lettre de motivation. Après une sélection sur dossiers, les premières séries d'entretiens se déroulent entre janvier et mars, au siège réunionnais ou à l'antenne parisienne des TAAF selon la domiciliation des candidats. Les candidats retenus au terme de cette première série d'entretiens sont auditionnés une seconde fois par le préfet des TAAF en mars-avril. Les candidats retenus sont connus en avril-mai, en fonction des résultats des tests médicaux et psychologiques destinés à mesurer la capacité d'adaptation aux rigueurs de l'expérience australe ou antarctique. A quelque jours près, le calendrier est le même chaque année.

## Combien de temps dure la mission du chef de district ?

Le séjour sur le district est de 12 mois pleins, augmentés des délais de transport par voie maritime (environ un mois AR), de la période préalable de formation et des congés de fin de séjour. La formation se déroule durant les jours qui précèdent le départ du navire ravitaillant les districts austraux, entre la métropole et l'île de La Réunion. Elle dure entre 1 et 2 semaines. Pour le chef du district de la Terre Adélie, cette formation est complétée par une séquence dans les locaux de l'Institut Polaire français Paul-Emile Victor en septembre précédant le départ. L'embarquement pour rejoindre les districts austraux se fait depuis La Réunion entre les 20 et 25 août. Le retour à la Réunion est prévu en septembre de l'année suivante. Pour la Terre Adélie, l'embarquement a lieu depuis la Tasmanie (Australie) au début du mois de décembre (fenêtre de l'été austral), et le retour fin décembre de l'année N+1.

## 1- Les chefs de district 2015-2016

### Départ sur le Marion Dufresne II le 3 septembre 2015 :

**CROZET** : Raphaël SHEFFIELD remplacera Alain RICCI

**KERGUELEN** : Thierry DELES remplacera Yves PLAQUEVENT

**AMSTERDAM** : Nicolas ALLEMAND remplacera Alain QUIVORON



#### **Raphaël SHEFFIELD, nouveau chef du district de l'archipel de Crozet**

Ingénieur et cadre chez le constructeur aéronautique Airbus.

36 ans.

Raphaël Sheffield est spécialiste des opérations aériennes au sein du département Stratégie.

Après une formation de logisticien et une première expérience lors de la mise en place du programme A380, il œuvre pour la promotion des avions Airbus auprès de clients opérant dans des environnements complexes. Il a mené des campagnes d'études au Népal, en Chine, en Norvège et à Svalbard.

Passionné d'aéronautique, de voyages et de l'étude des environnements extrêmes, il rejoint l'équipe des terres australes et antarctiques françaises pour la première fois.



#### **Thierry DELES, nouveau chef du district de l'archipel de Kerguelen**

Ingénieur civil du ministère de la défense.

52 ans, marié, 2 enfants.

Thierry Deles a fait l'ensemble de sa carrière au sein de la direction générale pour l'armement (DGA) dans le domaine de l'aéromobilité.

Il l'a interrompue à deux reprises en 2004 et 2008 pour assurer deux hivernages en tant que chef de district à Crozet et en Terre Adélie.

Il va prendre cette fois la direction de Kerguelen pour un nouvel hivernage dans ces terres lointaines pour lesquelles il se passionne.



**Nicolas ALLEMAND, nouveau chef du district des îles Saint-Paul et Amsterdam**

Ingénieur des ponts, des eaux et des forêts

33 ans, célibataire.

Originaire de Lyon, Nicolas ALLEMAND a étudié l'agronomie et l'environnement à Paris (ingénieur d'Agroparistech) puis il a ensuite poursuivi par l'école nationale du génie rural, des eaux et des forêts à Paris et Nancy, où il s'est spécialisé en particulier dans le domaine "forêts". Il a effectué la quasi-totalité de sa carrière professionnelle à l'office national des forêts (ONF) d'abord en Limousin (gestion forestière) puis à Grenoble (encadrement d'ouvriers forestiers, responsable de production de travaux forestiers et en montagne).

Passionné par la géographie (en particulier la cartographie, les montagnes et les archipels), et les voyages, la nature (flore surtout), les langues étrangères...

## Départ sur l'Astrolabe en novembre 2015 :

TERRE ADELIE : Olivier DELCLOS remplacera François GROsvALET



**Olivier DELCLOS, nouveau chef du district de la Terre Adélie**

Consultant indépendant et gestionnaire de projets humanitaire à l'international

44 ans.

Durant les premières années de sa vie professionnelle, Olivier DELCLOS a travaillé dans le secteur aéronautique, comme ingénieur chargé de la conception et de la mise au point, en France et à l'étranger, de simulateurs de vol dédiés à l'entraînement des pilotes de ligne.

A partir de 2002, son parcours s'est orienté vers la gestion de projets à l'étranger pour le compte d'administrations ou d'organisations internationales, dans le cadre de programmes humanitaires dans des pays en situation de crise (conflit ou catastrophes naturelles) ou en voie de développement.

Dans le contexte spécifique des TAAF, Olivier DELCLOS a également été chef de district à Crozet en 2007-2008.